

SUCCESS MANAGER 3

L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

OBJET DU CONTRAT

Une protection complète pour accompagner le chef d'entreprise dans son développement et protéger sa famille.

2,8 millions de TNS

Taux d'équipement
homme clé 16%*

Soit un potentiel de
2 352 000 TNS à équiper

MAINTENIR LA PERENNITÉ DE L'ENTREPRISE QUOI QU'IL ARRIVE... UN CONSEIL PRÉCIEUX À APPORTER À VOS CLIENTS

POINTS FORTS

- › Une protection complète et modulable : 4 modules parfaitement cumulables ou dissociables pour garantir : l'homme clé, les emprunts, la famille et/ou les associés
- › Des formalités médicales similaires à celles du contrat Assurance de Prêt APRIL : simple déclaration d'Etat de Santé jusqu'à 45 ans inclus et jusqu'à 250 000€ de capitaux sous risques.
- › Ligne d'assurance : possibilité de répartir le capital souscrit sur un ou plusieurs modules en fonction des besoins de couverture
- › Réserve d'assurance : possibilité d'augmenter facilement son capital jusqu'à 50% durant les 5 premières années d'adhésion

CIBLES

- › Les dirigeants de TPE, PME
- › Les professions libérales et activités de conseil et d'expertise (type CIPAV...)
- › Les entreprises avec des collaborateurs ayant une technicité propre (cuisinier, chef d'atelier, ingénieurs...)

GARANTIES

DÉCÈS /INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (IAD)

Décès ou Invalidité Absolue et Définitive* toutes causes

	Minimum	Maximum	Maximum DROM
Décès/IAD toutes causes	100 000€	15 000 000€	2 500 000€

*Perte Totale et Irréversible d'Autonomie sur le module couverture d'emprunt

OPTIONS

- 3 Invalidité Permanente Totale (IPT)
- 3 Incapacité Temporaire Totale (ITT) : uniquement disponible sur le module homme clé
- 3 Décès/IAD accidentels : uniquement disponible sur le module prévoyance familiale

	Minimum	Maximum
IPT	100 000€	2 000 000€ ⁽²⁾
ITT		1/1000 du capital décès dans la limite de 350€/jour
Décès/IAD accidentels		760 000€

(2) le capital IPT doit être égal au capital décès/IAD

LIMITE D'ÂGE À LA SOUSCRIPTION

- › Décès : 65 ans
- › IAD/PTIA : 65 ans
- › IPT : 65 ans

LIMITE D'ÂGE AUX PRESTATIONS

- › Décès : 75 ans
- › IAD/PTIA : 65 ans
- › IPT : 65 ans

TARIFICATION



*Jusqu'au 31/12/2014

- › En âge atteint
- › Réductions tarifaires cumulables
- › Réduction de 40% sur les non fumeurs
- › Réduction de 20% pour les dirigeants et professions libérales

À NOTER Les réductions sont applicables sur l'ensemble de la cotisation à l'exception de la garantie Décès/IAD accidentels

STRUCTURE DE L'OFFRE

- › Success Manager 3 est l'une des seules offres du marché à offrir en un seul et même contrat une protection globale pour :
 - › Garantir la pérennité de votre entreprise
 - › Assurer le financement des projets
 - › Protéger la famille
 - › Et conserver le contrôle de l'entreprise en cas de disparition d'un des associés
 Ces 4 modules peuvent être souscrits ensemble ou séparément

À NOTER L'adhérent doit être identique sur tous les modules souscrits (entreprise ou assuré).

MODULE HOMME CLÉ

- › Objectif : garantir la pérennité de votre entreprise en cas de perte ou d'arrêt de travail prolongé de l'homme clé
- › Adhérent : l'entreprise
- › Fiscalité des cotisations : les cotisations versées au titre de l'assurance homme clé sont déductibles des résultats imposables des exercices à leur date d'échéance selon l'article 39 du code général des impôts.

Zoom sur la part de cotisation pour l'ITT

Déductible car le contrat répond aux exigences de l'administration où seule l'incapacité d'une durée au moins égale à 3 mois peut être prise en compte.

- › Fiscalité des capitaux et indemnités : les montants versés à l'entreprise sont considérés comme un profit exceptionnel et doivent être compris dans le bénéfice imposable dans les conditions de droit commun des impôts sur les sociétés et des impôts sur le revenu.

À NOTER Par dérogation à l'article 38 quater du code général des impôts, ce profit peut être réparti par parts égales sur l'année de sa réalisation et sur les 4 années suivantes

Engagement APRIL : chaque année, votre client reçoit un état récapitulatif du paiement de ses cotisations pour faciliter sa déclaration fiscale.

MODULE COUVERTURE D'EMPRUNT

- › Objectif : assurer le financement des projets
- › Adhérent : le dirigeant ou l'entreprise
- › Fiscalité des cotisations : les cotisations payées au titre de ce module constituent une charge déductible du résultat imposable si la souscription de l'assurance est une condition d'obtention du prêt.

Engagement APRIL : chaque année, votre client reçoit un état récapitulatif du paiement de ses cotisations pour faciliter sa déclaration fiscale.

MODULE PROTECTION ASSOCIÉS

- › Objectif : conserver le contrôle de l'entreprise
- › Adhérent : le dirigeant ou l'entreprise
- › Fiscalité des cotisations : si le contrat est souscrit par l'entreprise, les cotisations seront payées par cette dernière et seront considérées comme un élément de rémunération du Dirigeant ou de l'associé. Elles devront alors être intégrées dans leur rémunération et seront soumises à l'imposition.
- › Fiscalité du capital : le capital versé n'est pas soumis aux droits de succession, dans la limite des dispositions fiscales en vigueur

MODULE PRÉVOYANCE FAMILIALE

- › Objectif : protéger la famille
- › Adhérent : le dirigeant ou l'entreprise
- › Fiscalité des cotisations : si le contrat est souscrit par l'entreprise, les cotisations seront payées par cette dernière et seront considérées comme un élément de rémunération du Dirigeant ou de l'associé. Elles devront alors être intégrées dans leur rémunération et seront soumises à l'imposition.
- › Fiscalité du capital : le capital versé n'est pas soumis aux droits de succession, dans la limite des dispositions fiscales en vigueur. Le contrat n'est pas éligible au dispositif fiscal Madelin (loi du 11 février 1994).

INNOVATIONS PRODUIT

RÉSERVE D'ASSURANCE



Une grande souplesse pour augmenter le capital souscrit

- › Votre client peut augmenter son capital initial assuré :
 - › Dans les 5 premières années
 - › Jusqu'à 50%
 - › Jusqu'à 500 000€
- Sur simple déclaration d'état de santé, en une ou plusieurs fois
- › Avec ce nouveau capital, votre client peut augmenter son capital initial assuré à tout moment pour :
 - › renforcer la couverture d'un module déjà existant
 - › ou souscrire un nouveau module
- La réserve est utilisable 1 ou plusieurs fois pendant les 5 premières années d'adhésion

EXCLUSIVITÉ AVRIL

ZOOM SUR LE MODULE COUVERTURE D'EMPRUNT

Le capital assuré sur le module « couverture d'emprunt » va diminuer chaque année en raison du remboursement de l'emprunt, mais cette partie du capital assuré n'est pas perdue car elle viendra augmenter le module de base. Il pourra donc être par la suite réaffecté sur d'autres opérations (investissements futurs ou autres besoins en prévoyance).

LIGNE D'ASSURANCE



Une grande souplesse pour augmenter le capital souscrit

- › La répartition des capitaux entre les différents modules est pilotée en fonction des besoins de couverture de votre client
- › À tout moment elle peut être modifiée ; le capital global assuré restera le même

CONDITION Les souscripteurs des différents modules doivent être les mêmes

TERRITORIALITÉ

- › Protection associés/Prévoyance/homme clé : contrat ouvert en France Continentale (hors Corse) + DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).
- › Couverture d'emprunt : organisme prêteur en France

FORMALITÉS MÉDICALES

CAPITAL (en euros)	ÂGE A LA SOUSCRIPTION (au 31/12 de la prise d'effet de vos garanties)		
	45 ans ou moins	De 46 ans à 54 ans	De 55 à 65 ans
Jusqu'à 250 000 €	Télésélection ou Déclaration d'Etat de Santé EXCLUSIVITÉ AVRIL	Télésélection ou Questionnaire de Santé EXCLUSIVITÉ AVRIL	Télésélection ou Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin 2 EXCLUSIVITÉ AVRIL
De 250 001 € à 300 000 €	Télésélection ou Questionnaire de Santé EXCLUSIVITÉ AVRIL	Télésélection ou Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin 2 EXCLUSIVITÉ AVRIL	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin 2
De 300 001 € à 500 000 €* De 500 001 € à 1 000 000 €* De 1 000 001 € à 1 600 000 €* De 1 600 001 € à 2 200 000 €* De 2 200 001 € à 4 600 000 €* de 4 600 001 € à 15 000 000 €	Télésélection ou Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin 1 EXCLUSIVITÉ AVRIL		
	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin 4 + Chimie des urines	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin 3 + Chimie des urines	Nous consulter
	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Rapport Cardiovasculaire (avec tracé de l'ECG) + Questionnaire Financier	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Rapport Cardiovasculaire (avec tracé de l'ECG) + Questionnaire Financier	Nous consulter
	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Rapport Cardiovasculaire (avec tracé de l'ECG et test d'effort) + Echocardiographie + Formalités Financières	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Rapport Cardiovasculaire (avec tracé de l'ECG et test d'effort) + Echocardiographie + Formalités Financières	Nous consulter
		Nous consulter	

Les formalités financières sont demandées à partir de 1 600 001 € quel que soit l'âge du proposant (et également au cumul des garanties Décès toutes causes et Décès accidentel)

* Pour les non-fumeurs s'assurant pour plus de 300 001 € : dosage de la cotinine urinaire.

- **Profil sanguin 1** : Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L., L.D.L., Rapport Cholestérol total / H.D.L., Triglycérides + Glycémie à jeun + Sérologies HIV 1 et 2 + Sérologies des anticorps anti-HCV (Hépatite C)
- **Profil sanguin 2** : Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L., L.D.L., Rapport Cholestérol total / H.D.L., Triglycérides + Glycémie à jeun + Sérologies HIV 1 et 2 + Sérologies des anticorps anti-HCV (Hépatite C) + Numération Formule Sanguine + Protéine C réactive + Acide urique + Créatinine + TSH + T4 libre + Bilan enzymatique hépatique : Transaminases SGOT et Transaminases SGPT, Gammas GT, PSA (pour les hommes)
- **Profil sanguin 3** : Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L., L.D.L., Rapport Cholestérol total / H.D.L., Triglycérides + Glycémie à jeun + Sérologies HIV 1 et 2 + Sérologies des anticorps anti-HCV (Hépatite C) + Numération Formule Sanguine + Protéine C réactive + Acide urique + Créatinine + TSH + T4 libre + Bilan enzymatique hépatique : Transaminases SGOT et Transaminases SGPT, Gammas GT, PSA (pour les hommes) + Sérologies des antigènes HBs (Hépatite B)
- **Profil sanguin 4** : Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L., L.D.L., Rapport Cholestérol total / H.D.L., Triglycérides + Glycémie à jeun + Sérologies HIV 1 et 2 + Sérologies des anticorps anti-HCV (Hépatite C) + Numération Formule Sanguine + Protéine C réactive + Acide urique + Créatinine + TSH + T4 libre + Bilan enzymatique hépatique : Transaminases SGOT et Transaminases SGPT, Gammas GT + Sérologies des antigènes HBs (Hépatite B)
- **Rapport cardiovasculaire** : Rapport médical Cardiovasculaire établi par un cardiologue avec un électrocardiogramme et son compte rendu, et au-delà de 2 200 001 € un test d'effort en plus
- **Chimie des urines** : Dosages de l'albumine, du sucre et du sang dans les urines.
- **Formalités financières** : Questionnaire financier, copie de l'offre de prêt, copie du dernier avis d'imposition, attestation de la banque avec montant du prêt, garanties et quotités souscrites, Bilan de la société